Projets Partagés

Conseil de prévention de l'Aide à la jeunesse

Public

les membres de réseau et leurs équipes

le public final des jeunes de 0 à 25 ans du Brabant wallon

Missions

Le conseil de prévention stimule et coordonne la prévention en matière d'aide à la jeunesse sur son territoire. Il exerce les missions suivantes :

- Etablir un diagnostic social, sur la base du projet du chargé de prévention
- Elaborer, sur la base du diagnostic social, une proposition de plan d'actions triennal et d'affectation du budget disponible
- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention
- Informer et, le cas échéant, interpeller les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale
- Dresser tous les trois ans un bilan des actions menées et procéder à une évaluation de la prévention
- Communiquer le diagnostic social et l'évaluation triennale au Gouvernement, au Collège de Prévention, aux conseils provinciaux, aux conseils communaux et aux conseils de l'action sociale.

Activités

Le conseil de prévention du Brabant wallon se réunit environ 10 x par an. Il se compose:

- du chargé de prévention et d'un co-président ;
- d'un représentant de chaque AMO du Brabant wallon ;
- d'un représentant de chaque service agréé non mandaté de l'aide à la jeunesse autre qu'une AMO ;
- d'un représentant des services résidentiels agréés et mandatés ;
- d'un représentant des services non résidentiels agréés et mandatés ;
- d'un facilitateur de la Plate-Forme enseignement et d'aide à la jeunesse ;
- d'un représentant des maisons de jeunes ;
- le directeur du SPJ ;
- le conseiller du SAJ ;
- d'un coordinateur subrégional de l'ONE ;
- d'un représentant des CPAS;
- d'un représentant des dispositifs des PCS ;
- d'un représentant de la plate-forme de concertation en santé mentale;
- de deux magistrats de la jeunesse, l'un du siège et l'autre du ministère public ;
- d'un avocat spécialisé dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse;
- d'autres acteurs invités comme le RWLP et le CLPS-Bw

En plus des réunions, le réseau peut proposer diverses concertations et groupes de travail sur des thématiques qu'il juge prioritaires.

Le réseau est géré par le service de prévention générale d'aide à la jeunesse du Brabant wallon.

Sigle

CPAJ

Adresse

Rue Altiero Spinelli 2

Localité

1400 Nivelles

Personne ressource

Céline Hulin

Fonction

secrétariat

E-mail

prevention-brabantwallon@cfwb.be

Assuétudes

Intervention

- Prévention

  Précision :

  Le conseil de prévention a mis la thématique des assuétudes comme prioritaire suite à son diagnostic social.

Activités proposées pour le public

Activités proposées pour les professionnels

- Mise en réseau

  Précision :

Thématique

- Assuétudes (général)

Autre lien

http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=8805